

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Ville de PORT LA NOUVELLE



7ème MODIFICATION SIMPLIFIÉE

DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE "CENTRE"

APRES MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

MAÎTRE D'OUVRAGE :
PORT LA NOUVELLE
LE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Déc. 2024	CREATION	CR	JAVL	A
juillet 2025	DATE APPROBATION: 29 juillet 2025	CR	JAVL	D

SIGNATURE :

3.2



BZ-10837

1, rue Foch des Aides
31000 TOULOUSE
05 61 00 20 31 - 06 47 23 16 78
E. Les 3 Héros

GAXIEUF

LEGENDE

Zones urbaines :

UA - Urbaine Bourg

UAa - Urbaine Bourg dense

UB - Urbaine Habitat collectif

UBa - Urbaine Habitat collectif dense

UC - Urbaine Habitat pavillonnaire

UCa - Urbaine Habitat mixte

UD - Urbaine Station balnéaire

UE - Urbaine Equipements

UF - Urbaine Voie ferrée

UI - Urbaine Industrie

UIr - Urbaine industrie ressource

Uis - Urbaine industrie site pollué

UK - Urbaine industrialo-portuaire

UM - Urbaine Habitat médical

US - Urbaine Site pollué

USpv - Urbaine Energie renouvelable

UX - Urbaine Activités artisanales

Zones à urbaniser :

1AU - A urbaniser Habitat

1AUA - A urbaniser Activités économiques

AUK1 - A urbaniser industrialo-portuaire terrestre

AUK2 - A urbaniser industrialo-portuaire maritime

Zones agricoles et naturelles :

A - Agricole

Aer - Agricole Espace remarquable

N - Naturelle

Ner - Naturelle Espace remarquable

Nerm - Naturelle Espace remarquable maritime

NR - Naturelle Ressource

NRer - Naturelle Ressource espace remarquable

Nb - Naturelle Bâti

NL - Naturelle Loisirs

NE - Naturelle Equipements

NEO - Naturelle Equipements non constructible

Zones spécifiques :

--- Limite de la bande des 100 mètres au titre de la loi Littoral

••• Espaces Proches du Rivage

■ Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

■ Emprise des OAP

■ Espaces remarquables au titre littoral

■ Emplacement réservé

■ Emplacement réservé pour la réalisation de 100% de logements sociaux, au titre de l'article L.123-2b du Code de l'Urbanisme

